



Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Journée mondiale pour le travail décent Le mouvement syndical plus nécessaire que jamais

(Sept-Îles, le 5 octobre 2009) – Le 7 octobre prochain, la CSN et le Conseil central Côte-Nord se joindront pour la deuxième année consécutive à la Confédération syndicale internationale (CSI) à laquelle la CSN est affiliée pour souligner la Journée mondiale pour le travail décent. Lancé en 1999 par l'Organisation internationale du travail (OIT), le concept de travail décent signifie l'accès pour tous, homme ou femme, à un emploi productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité. Il repose sur quatre piliers : la promotion de l'emploi, les droits du travail, la protection sociale et le dialogue social. L'OIT reconnaît aussi aux organisations syndicales un rôle essentiel dans le soutien et la mise en œuvre de cet objectif au sein de chaque pays.

« Il va donc de soi que, pour nous, l'accès à un travail décent commence par la pleine reconnaissance du droit d'association et de négociation. Droit qui encore aujourd'hui est trop souvent bafoué, même au Québec », d'indiquer Guillaume Tremblay, président par intérim du conseil central. Même si notre taux de présence syndicale se maintient autour des 40 %, les attaques contre le mouvement syndical demeurent nombreuses. « Outre de contester notre légitimité et de remettre en question notre mode d'accréditation syndicale, les tenants de la droite nous accusent de nuire au développement du Québec, d'être responsables du chômage et de nos problèmes de productivité. Un peu plus et ils nous accuseraient d'être à l'origine de la crise actuelle ! »

Or, plusieurs études montrent très bien que des organisations syndicales fortes, tant dans les entreprises que dans la société, loin d'être un frein au développement économique et social, favorisent la productivité, un meilleur partage de la richesse et une plus grande équité sociale. En fait, le consensus actuel est plutôt à l'effet que le taux de chômage a peu à voir avec la syndicalisation et la protection de l'emploi. Le climat des relations de travail compte bien davantage. Les pays où le dialogue social et la négociation collective sont bien intégrés et surtout acceptés ont d'excellentes performances économiques.

Le travail décent comme réponse à la crise

Cette année, la Journée mondiale pour le travail décent se déroulera alors que l'économie mondiale traverse une crise financière, économique, sociale et environnementale sans précédent. Si l'économie québécoise semble avoir mieux résisté, il n'en reste pas moins que la situation de l'emploi s'est fortement dégradée et que le chômage pourrait mettre du temps à se résorber. « Bien que certains signes laissent entrevoir une sortie de la récession, nul ne sait si la reprise sera durable, ni quelle sera sa vigueur. Par contre, il est certain que les choses ne doivent pas recommencer comme avant. Outre une réglementation accrue des marchés financiers, l'accès pour tous à un travail décent constitue une voie incontournable pour sortir du marasme actuel provoqué par une finance débridée et une foi aveugle dans les vertus autorégulatrices du marché », de poursuivre Guillaume Tremblay.

L'appel pour une relance fondée sur le travail décent a été lancé en juin dernier lors de la 98^e réunion annuelle de l'OIT, alors que les représentants gouvernementaux, patronaux et syndicaux de plusieurs pays, dont le Canada, ont conclu un Pacte mondial pour l'emploi. Les dirigeants du G20, réunis à la fin du mois de septembre à Pittsburgh, ont d'ailleurs repris cet appel et se sont engagés à placer l'emploi de qualité au cœur de la relance. « Nous agissons pour faire en sorte que ces engagements soient autre chose que des vœux pieux. Les gouvernements canadien et québécois ont une obligation morale de s'inspirer du Pacte mondial pour l'emploi et de relancer la croissance sur de nouvelles bases. Par conséquent, ils ont aussi l'obligation de reconnaître le rôle et l'apport des organisations syndicales à cet égard », affirme Guillaume Tremblay.

On connaît bien l'avantage d'être syndiqué : salaire horaire moyen supérieur (en 2008, 22,69 \$ pour les syndiqués contre 18,30 \$ pour les non-syndiqués) ; accès à des régimes d'avantages sociaux plus généreux (assurance-maladie complémentaire, assurance-vie, régime de retraite, etc.) ; de plus longues périodes de vacances ; des aménagements du temps de travail facilitant davantage la conciliation famille-travail ; des mesures de santé et sécurité ; un accès plus équitable à la formation, etc. Mais, on oublie un peu trop facilement que l'action syndicale, c'est aussi des luttes pour obtenir le respect et la dignité pour les travailleurs et les travailleuses, des interventions pour assurer la pérennité des emplois et des entreprises, des actions en faveur de l'environnement, et des combats pour de meilleures protections sociales. Protections qui bien que souvent insuffisantes, c'est le cas notamment du programme d'assurance-emploi, nous permettent toutefois de traverser ces moments difficiles en assurant un soutien aux salarié-es touchés et en jouant un rôle de stabilisateur économique.

Comme le souligne une étude récente de Ludek Rychly du BIT (mai 2009), le dialogue social et la négociation collective sont des atouts pour les sociétés et doivent être encouragés. En entreprise, la négociation collective incite à l'échange d'information et à la prise en compte des intérêts et préoccupations de toutes les parties prenantes. Réalisée dans un climat de transparence, elle permet souvent d'éviter les suppressions de postes ou les baisses de salaires et de trouver des solutions pérennes. Sur le plan macro, le dialogue social permet de construire et d'assurer les conditions d'une croissance et d'un développement économique équitable et durable, c'est-à-dire soucieux à la fois des gens et de l'environnement.

« En période de crise économique, cet aspect de l'action syndicale revêt tout son sens, et nous osons croire qu'il n'est pas étranger au fait que le Québec, avec son taux de syndicalisation de 40 %, s'en sort relativement mieux que ses voisins. Plutôt que de chercher à affaiblir cet avantage, nous souhaitons que cette Journée mondiale pour le travail décent soit un moment privilégié pour reconnaître la légitimité, les mérites et l'importance de la syndicalisation pour les salarié-es, leurs entreprises et pour l'ensemble de la société », de conclure Guillaume Tremblay.

Pour information :

Guillaume Tremblay

Président par intérim du Conseil central Côte-Nord

418 589-2069